

**AVIS SÉCURITÉ**  
**RÉSEAU AÉRIEN DE DISTRIBUTION**  
**2004-02**  
**BRIS DE NACELLE**

*À diffuser à tout le personnel du réseau aérien et souterrain de distribution*

**Contexte :**

Cet avis fait suite au bris d'une nacelle au territoire Laurentides.

**Mise en situation :**

L'accident s'est produit pendant que le monteur travaillait dans la nacelle à une hauteur d'environ 25 pieds et que, soudainement, la nacelle s'est détachée du mât. La nacelle est tombée au sol et le monteur est resté retenu par le harnais relié à la structure de l'engin élévateur.

**Population concernée :**

Gestionnaires, monteurs, jointeurs, dépanneurs et émondeurs.

**Mesures entreprises :**

- L'unité Matériel de transport a été mandatée pour faire l'expertise des éléments concernés.
- L'unité Matériel de transport a été mandatée afin de trouver une méthode de vérification permettant d'assurer que l'intégrité mécanique des nacelles rencontre les standards et les exigences du fournisseur suite à une réparation de la nacelle.
- L'unité Matériel de transport a été mandatée afin d'identifier une procédure d'inspection des nacelles.

Il a donc été entendu de prendre les mesures suivantes :

Nous interdisons l'utilisation des nacelles. Cette mesure s'applique à toutes les grues ainsi que tous les engins élévateurs équipés de nacelles. Pendant cette période de restriction, les engins élévateurs nacelles ainsi que les grues pourront être utilisés comme équipement de levage ou de transport mais non comme élévateur de personne. La restriction sera levée sur chacun des véhicules au fur et à mesure que les nacelles seront vérifiées et/ou remplacées en fonction de la méthode de vérification développée par l'unité Maintenance de transport. Pour cette période, les travaux devront être réalisés à partir du poteau.

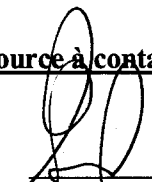
**Rappel :**

Faire un rappel aux travailleurs de l'importance de porter le harnais de sécurité.

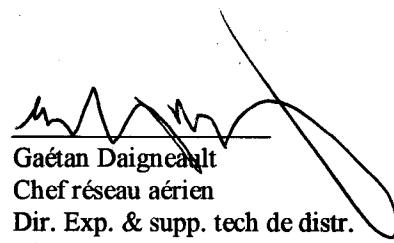
**Personne ressource à contacter :**

Pierre Tremblay 816-7289

Approuvé par :

  
Gérard Cyr  
Chef Sécurité et prévention  
Dir. Exp. & supp. tech de distr.  
Vice-Présidence – Réseau

Approuvé par :

  
Gaétan Daigneault  
Chef réseau aérien  
Dir. Exp. & supp. tech de distr.  
Vice-présidence - Réseau

Émis le 04-10-05